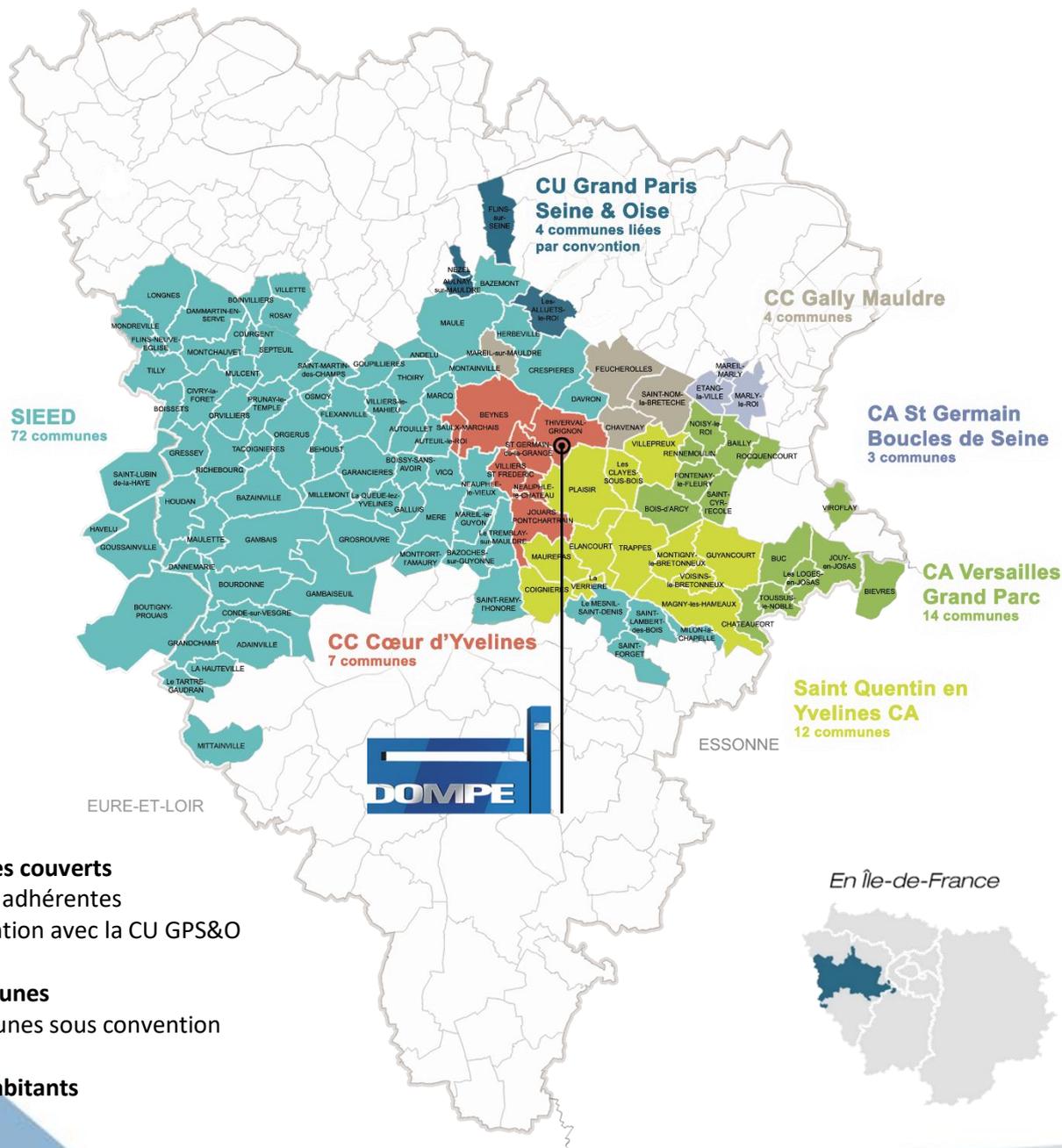


► Créé en 1961

► Missions

Traiter et valoriser les déchets ménagers

Sensibiliser en faveur du recyclage et de la valorisation grâce aux visites



► 7 territoires couverts

6 collectivités adhérentes  
et une convention avec la CU GPS&O

► 116 communes

dont 4 communes sous convention

► 470 000 habitants

► 2 unités de traitement à Thiverval-Grignon

1 Unité de Valorisation Énergétique des ordures ménagères (UVE)

1 Centre de Tri des emballages ménagers recyclables (CT)

▶ **112 délégués**

**1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant** représentant les collectivités adhérentes, dans la même représentation que les communes

▶ **Le bureau**

- 1 Président
- 4 Vice-Présidents
- 10 Assesseurs

▶ **3 agents titulaires**

▶ **Les dernières évolutions**

- A venir : 2022 : extension des consignes de tri et modernisation du centre de tri
- En cours : 2020 – 2021 : lancement de l'appel d'offre du marché d'exploitation du centre de tri
- 2019 : création de l'exposition dédiée à la valorisation énergétique
- En cours : 2016 – 2020 : importants travaux d'optimisation Energétique de l'Unité de Valorisation Energétique
- 2015 : prise en charge financière du transport en car pour les adhérents afin de favoriser les visites pédagogiques du centre de tri
- 2014 : création de l'exposition « La Grande Aventure du Recyclage » et travaux d'extension des locaux administratifs
- 2008 : ouverture du centre de tri

**SITE INTERNET**

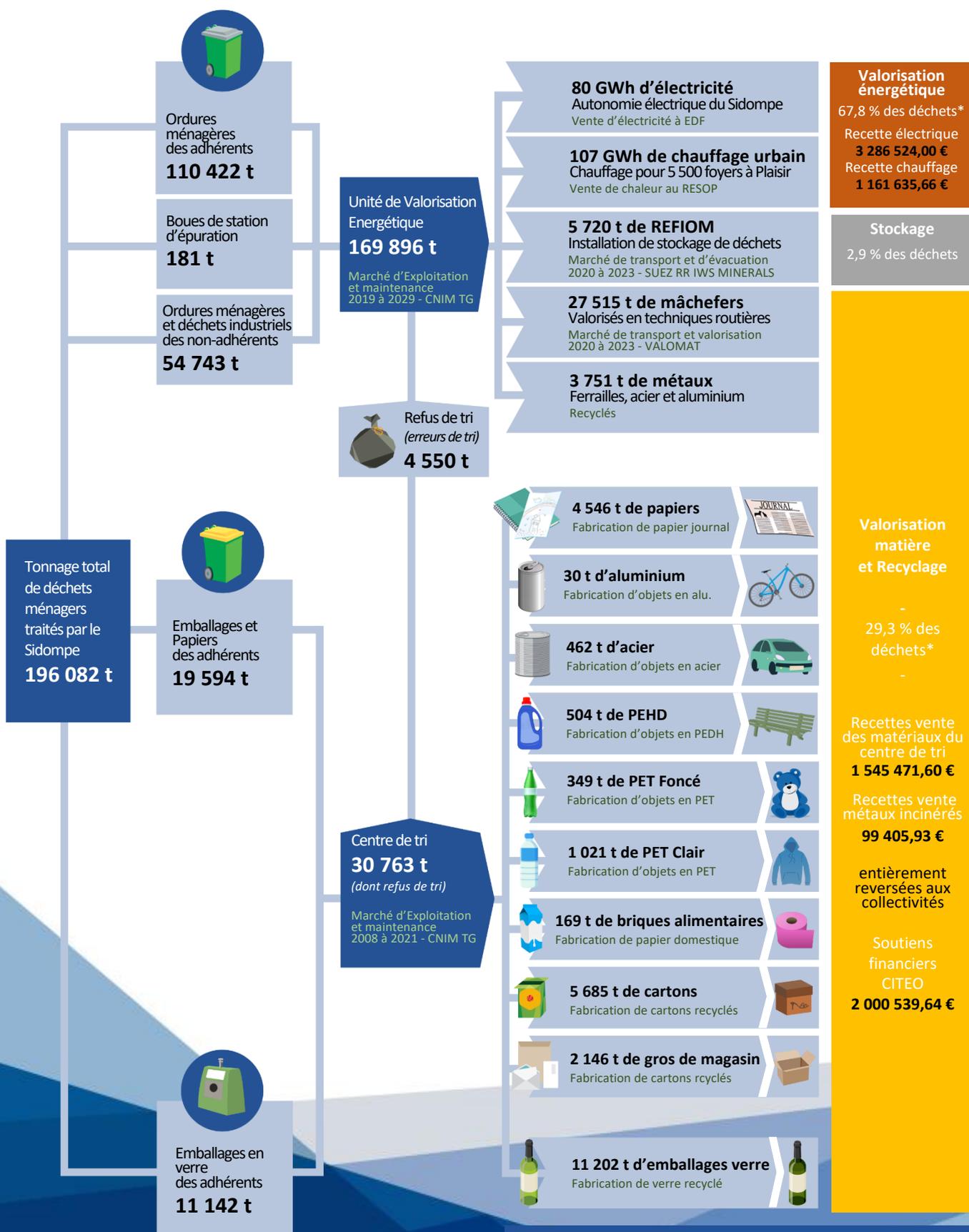
Retrouvez tous les documents envoyés avec les convocations sur votre espace élu :  
[www.sidompe.fr/login](http://www.sidompe.fr/login)

Nouveaux codes :  
Identifiant : élus  
Login : Valorisation-78850

## Les reunions

- ▶ Convocation et documents de travail envoyés au délégué titulaire par courriel et disponibles en ligne, dans votre espace élu.
- ▶ Seul le délégué titulaire est convoqué. En cas d'impossibilité de participer au Comité, il est important que vous en informiez votre suppléant pour qu'il puisse assister à la réunion.
- ▶ En cas d'empêchement des deux délégués, vous pouvez utiliser un pouvoir pour vous faire représenter, mais vous ne serez pas comptabilisé dans le quorum.

**Pour les réunions, il est nécessaire de prendre toutes dispositions pour que chaque commune soit représentée par l'un de ses deux délégués, permettant ainsi d'atteindre le quorum nécessaire à la tenue du comité syndical.**



L'écart entre les tonnages entrants et les tonnages sortants est dû à la freinte (perte de tonnages due à l'érosion, dispersion des poussières, évaporation ...) et également à la différence de stock d'emballages présents en début et en fin d'année.

\* Les métaux incinérés et les mâchefers font l'objet d'une valorisation matière après leur incinération. Pour éviter un double compte dans les calculs des pourcentages, ils ont été soustraits de la valorisation énergétique et ajoutés dans la valorisation matière.

## A TRIER DANS LA POUBELLE JAUNE

### 1 Bouteilles et flacons en plastique



Bouteilles et flacons

Flacons de produits ménagers



Grosses bouteilles

Produits de toilette

- ✓ Videz bien le liquide avant de trier ! Si besoin, écrasez les horizontalement.

### 2 Tous les papiers



Journaux, Magazines



Même avec fenêtre !

Enveloppes, Papiers, Courriers



Catalogues, Annuaires



Livres, Cahiers

- ✓ Evitez de les froisser ou de les déchirer. Retirez les films plastiques autour des magazines.

### 3 Emballages métalliques



Boîtes de conserve

Canettes

Aérosols

Barquettes en aluminium

- ✓ Inutile de laver. L'eau est précieuse. Pensez à bien vider les restes avant de jeter.

### 4 Cartons et Briques alimentaires



Gobelets en carton

Cartons vides

Briques alimentaires

- ✓ N'empilez pas les emballages les uns dans les autres. Pensez à bien retirer les plastiques dans les cartons.

## A TRIER DANS LE VERRE

- ✓ Inutile de laver. L'eau est précieuse.



### Emballages en verre



Pots



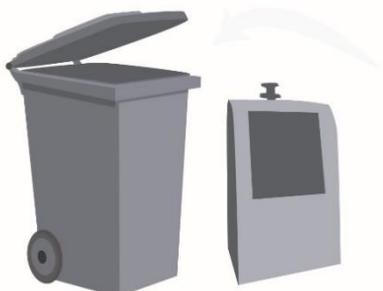
Bocaux



Bouteilles

## A JETER

- Les déchets du quotidien, à jeter dans la poubelle ordinaire.

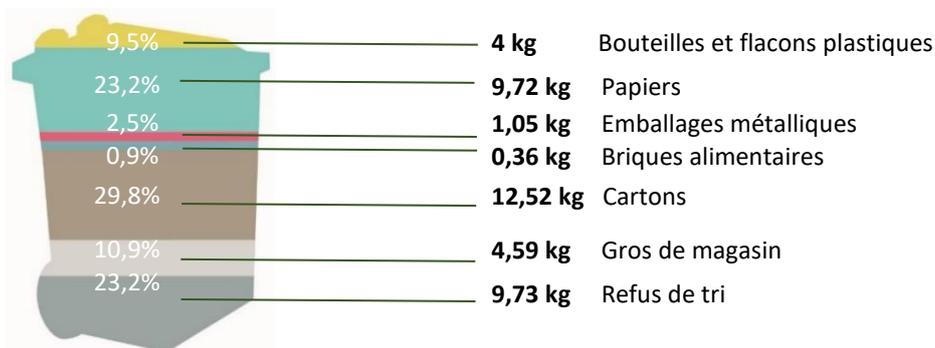


Calculées sur la base des déchets entrants issus des collectivités du Sidompe de 467 446 habitants

En 2017, la **performance moyenne de tri** par habitant pour le Sidompe est de **39,36 kg/hab./an** (comprenant uniquement les ordures ménagères et les emballages ménagers hors Papiers).

Le Sidompe est donc légèrement au-dessus de la moyenne de tri dans les Yvelines qui est de 37,30 kg, (+2kg par an et par habitant), mais en dessous de la moyenne nationale qui atteint 47,6 kg.

## Composition moyenne d'une poubelle de tri d'un habitant du Sidompe en 1 an



## Composition des déchets ménagers d'un habitant du Sidompe en 1 an



La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) encourage la lutte contre le gaspillage, la réduction des déchets à la source et le développement de l'économie circulaire. **L'objectif des prochaines années sera donc pour le Sidompe de valoriser les déchets de façon optimale et d'améliorer la qualité du tri du verre et des emballages.**

- ADT** Ambassadeur du tri : Chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles.
- AMO** Assistant à maîtrise d'ouvrage
- BOAMP** Bulletin officiel d'annonces des marchés publics
- BOUES** Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides
- CA** Communauté d'agglomération
- CAO** Commission d'appel d'offres
- CAP** Contrat pour l'action et la performance (CITEO – Barème F)
- CC** Communauté de communes
- CGCT** Code Général des Collectivités Territoriales
- CREM** Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)
- CS** Comité Syndical
- CSS** Commission de suivi de site
- CT** Centre de tri
- CU** Communauté urbaine
- CVD** Centre de Valorisation des Déchets ménagers
- DEA** Déchets d'Equipements d'Ameublement
- DGS** Directrice Générale des Services
- DMA** Déchets Ménagers et Assimilés
- DOB** Débat d'Orientation Budgétaire
- DRIEE** Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
- ECT** Extension des Consignes de Tri
- ELA / TETRA** Emballages Liquides Alimentaires
- EMR** Emballages Ménagers Recyclables
- EPCI** Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- ETP** Equivalent Temps Plein
- FIBREUX** Ensemble des déchets papiers, cartons, cartons de déchèteries et Gros de Magasin
- FMA** Fond Mouvant Alternatif (type de camion)
- GATEAUX DE FILTRATION** Résidus et particules solides retenus à l'occasion d'opérations de filtration
- GDM** Gros de Magasin. C'est un ensemble de cartons et de papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie cartons ou papiers.
- GPS&O** Grand Paris Seine et Oise
- GTA** Groupe Turbo-Alternateur
- IDF** Ile de France
- ISDD** Installation de Stockage de Déchets Dangereux
- JOUE** Journal Officiel de l'Union Européenne
- JRM** Journaux, Revues, Magazines (Ancienne consigne de tri. Remplacée aujourd'hui par « Tous les papiers se recyclent. »)
- MJ** MégaJoule
- MPGP** Marché Public Global de Performance
- NOTRe** Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)
- NOx** Oxydes d'azote
- OM** Ordures Ménagères
- PAP** Porte A Porte
- PAV** Point d'Apport Volontaire
- PEHD** Polyéthylène Haute Densité (bouteilles ou flacons plastiques souvent opaques)
- PET** Polyéthylène téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)
- REFIOM** Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
- REP** Responsabilité Elargie du Producteur
- RESOP** Réseau Ouest Parisien
- RGPD** Règlement Général sur la Protection des Données
- SADT** Soutien par l'action pour les Ambassadeurs Du Tri
- SAS** Soutien à l'action de sensibilisation Au près des Citoyens
- SCC** Soutien à la Connaissance des Coûts
- SCOM** Sensibilisation par la Communication
- SCS** Soutien au service de la Collecte Sélective
- SDIS** Service Départemental d'Incendie et de Secours
- SIDOMPE** Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie
- SIEED** Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines
- SPS** Sécurité et Protection de la Santé (La coordination S.P.S vise à prévenir les risques et à prévoir l'utilisation de moyens communs lors d'un chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants)
- SQY CA** Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération
- SRM** Soutien au Recyclage des Matériaux récupérés hors collecte sélective
- STEP** Station d'Épuration
- SVE** Soutien à la Valorisation Energétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri
- SVE OMR** Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les ordures ménagères résiduelles
- TEOM** Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TETRA / ELA** Emballages Liquides Alimentaires
- TGAP** Taxe Générale sur les Activités Polluantes
- UVE** Unité de Valorisation Energétique
- VALORISATION ENERGETIQUE** Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)
- VALORISATION MATIERE** Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage